

## Épiphanie : débat

**Author :** spo

**Categories :** [Questions et analyses](#)

**Date :** 9 janvier 2010

J'ai reçu un nouveau message, que je livre ci-dessous, concernant la célébration de l'Épiphanie. Je ne regrette pas d'avoir soulevé ce sujet, car j'apprends beaucoup de choses. La question apparaît donc plus complexe qu'il n'y paraît à première vue. C'est la preuve que la crise de l'Église n'est pas vraiment terminée, et surtout que nous sommes placés devant un déficit de l'autorité. Chacun se réfère à des décisions romaines qui se contredisent. Le résultat : chaque clerc a raison, est de bonne foi, mais le laïc qui pour une raison (légitime) ou une autre passe d'une paroisse à une autre, peut se retrouver assister deux fois à la même messe de l'Épiphanie à une semaine d'écart.

Dans le message suivant, on me demande si je suis sûr que la paroisse ne bénéficie pas de telle autorisation romaine. Oui, j'en suis sûr. Rien n'a été expliqué aux laïcs; rien n'est dit. Ils doivent seulement marcher au pas. La même chose est vraie de Notre-Dame des Armées. Je n'ai jamais entendu aucune explication sur les modifications de calendrier apportées dans la célébration. On chante les vertus de Vatican II, en oubliant qu'il fut aussi le concile des laïcs. Mais dès qu'il s'agit de simplement les informer sur un sujet épineux : rien. On pourrait parler également du fait que les prières de mémoires ne sont pas dites par le célébrant. Notre-Dame des Armées est championne en la matière.

Je veux bien que l'on défende Notre-Dame du Travail sur une histoire de calendrier. Étrangement, personne ne réagit sur le changement dans la liturgie elle-même qui met un psaume en français à la place du graduel. Est-ce que Rome l'autorise ? Mais si Rome l'autorise, alors il n'y a plus de rite. Et s'il n'y a plus de rite, à quoi bon un Motu Proprio ? Il me semble que le plus urgent aujourd'hui, alors que nous essayons tous de sortir d'une crise terrible, est de respecter scrupuleusement le rite de chaque forme, sans vouloir entrer dans les changements et les soi-disant enrichissements mutuels. Commençons par calmer le jeu ! Une fois les choses apaisées, remises à plat, l'autorité compétente pourra tout reprendre à frais nouveau.

Mais n'entrons pas dans ce mouvement perpétuel inauguré par les transformations de 1962, modifié 65, puis 67, puis 69, etc. Sur ce, je livre le courrier reçu :

« *Epiphanie*

*Abbé Benoist Galvan*

*Cher Monsieur, je connais un prêtre qui célébrait sous les deux formes du rite a demandé à Rome l'autorisation de déplacer la fête du Christ-Roi à la date de la forme ordinaire. Il a obtenu cette autorisation. Etes-vous sûr que la paroisse dont vous parlez n'a pas obtenu une autorisation semblable afin d'harmoniser la liturgie de ces jours derniers? En tout cas, la réponse de la congrégation pour le culte divin à propos de la fête du Christ-Roi semble démontrer qu'au moins ponctuellement, Rome voit dans ces initiatives une application concrète de l'enrichissement mutuel des deux formes. Avec toute ma sympathie, in Christo. L'abbé Galvan. »*